



PRESENTATION ET HEURE D'ENREGISTREMENT AU PORT

Votre heure de présentation au port est précisée sur votre confirmation de réservation reçue par mail.

La règle générale est :

Présentation au minimum 1 heure avant pour un piéton sans véhicule, au minimum 2 heures si vous avez un véhicule sur une traversée à destination de l'Europe.

Présentation 4 heures avant l'heure de départ s'il s'agit d'une traversée à destination du Maghreb.

Vous trouverez également sur la page de chaque compagnie, le détail des heures de présentation au port d'embarquement :

<https://www.lacentraledesferries.com/category/compagnies/>

Vous devez présenter cette confirmation de réservation au bureau d'embarquement de la compagnie, **munis d'une pièce d'identité.**

Attention à bien respecter l'heure indiquée, elle peut être différente, selon la compagnie, selon la destination, si vous êtes piéton ou si vous avez un véhicule.

Le billet est nominatif, il ne peut pas être cédé à titre onéreux. La validité des billets reposent uniquement sur les dates mentionnées sur le billet.

Si les dates de la traversée ne correspondent pas aux dates indiquées sur le billet, l'embarquement sera refusé. Tout voyageur ne respectant pas ces exigences risque de se voir refuser l'embarquement et / ou être soumis à des frais supplémentaires et / ou voir sa réservation modifiée ou annulée (non présentation = no show)